Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville, Verdes, Charsonville, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Écoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Steven YVON, Président du Syndicat.

Date de convocation : 3 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Steven YVON

Présents titulaires :

***Pour la commune de Beauce la Romaine** : Steven YVON, Jérôme SÉJOURNÉ, Lucile SICARD, Pascal BOURDEL, Lionel CLAUDE*

***Pour la commune de Charsonville** : Bruno VIVIER,*

Présents suppléants, votants : Frédéric WINNE,

Absents excusés : Aurélien PROVOST, Philippine ALLARD, Géraud CONTANCEAU

Secrétaire de séance : Lucile SICARD

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibération 2026-26 : décision modificative n°1
- Délibération 2026-27 : levée de garantie
- Analyses d'eau
- Questions diverses

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la précédente séance qui a été envoyé à chacun des membres du Comité Syndical et est étudié. Il est approuvé à l'unanimité.

1. *Délibération n°2026-26 : décision modificative*

Le Président précise que lors du dernier Comité Syndical la décision modificative a été présentée et votée. Cette nouvelle décision modificative annule et remplace la délibération

n° 2026-24.

FONCTIONNEMMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT
042	6811	Amortissement	39 300,00 €	75	7588	Revenus antenne	11 000,00 €
65	653	Fonpel	5 435,00 €	70	7011	Consommation	37 595,00 €
011	61523	Intervention Véolia	- 40 000,00 €	70	70878	Remboursement Véolia	1 414,00 €
011	611	Contrat Véolia	94 000,00 €	70	7068	Abonnement + frais	17 500,00 €
011	63712	AELB	4 709,00 €				
014	701269	AELB	6 338,00 €				
023	023	Virement investissement	- 42 273,00 €				
			67 509,00 €				**67 509,00 €**

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT
23	2315	Travaux	6 377,00 €	13	1318	Subvention	9 350,00 €
				021	021	Virement fonctionnement	- 42 273,00 €
				040	28158	Amortissement	39 300,00 €
			6 377,00 €				**6 377,00 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1.

Vote : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération n°2026-27 : levée de garanties

Le Président présente le tableau des levées de garanties transmis par le Trésor Public :

- En 2020, à la société SAS Roger Marteau : 2 470.55€
- En 2020, à la société Sogea Nord Ouest TP : 30.33€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à lever les retenues de garanties comme présentées ci-dessus

Vote : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Analyse

Elle a mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres recherchés pour :

- Tripleville, réalisées le 26/06/2026,

4. Questions diverses

M. Claude demande si l'installation de ferme Bio sur la commune de Beauce La Romaine (projet mené par NeoFarm) va entrainer des travaux sur nos installations et sur le réseau d'eau potable.

Le Président précise que la ferme Bio sera alimentée par l'eau potable seulement pour le nettoyage des légumes. L'eau pour l'arrosage et le nettoyage des bâtiments sera fourni par des récupérateurs d'eau de pluie et par un forage déjà existant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15